



Celui qui prescrit les meilleurs médicaments est sanctionné

Par la commission de rédaction

Les médicaments et thérapies contre le cancer s'améliorent sans cesse. Les patients touchés connaissent une plus grande qualité de traitement et de vie. Conséquences pour les médecins traitants: des actions en répétition de l'indu de 500 000 à 800 000 francs.

Le mot cytostatique est composé de mots d'origine grecque signifiant «cellule» et «arrêter». Les cytostatiques sont des substances qui inhibent la croissance et la division des cellules cancéreuses. Les grands progrès des dernières années sur le «front du cancer» sont dus à ces médicaments: ils sont disponibles sur le marché sous une forme toujours plus efficace et mieux tolérée. De plus, les effets secondaires des thérapies anticancéreuses peuvent être de plus en plus contrôlés à l'aide d'autres médicaments. Ceci a conduit à ce que les patients atteints de cancer soient traités moins souvent et moins longtemps qu'auparavant en hôpital. La thérapie peut souvent être ambulatoire – à domicile ou au cabinet du cancérologue. Ce qui ne peut être arrêté ou stabilisé: la forte augmentation de prix du traitement. Les médicaments sont de plus en plus chers. Le transfert des thérapies de l'hôpital vers les cabinets médicaux et l'énorme augmentation du prix des nouveaux

cytostatiques modernes conduisent à une croissance massive des coûts chez les cancérologues. Les patients jouissent d'une meilleure qualité de vie grâce au traitement ambulatoire. Du point de vue médico-économique cette évolution représente un exemple classique de transfert de prestations. Les médecins traitants en cabinet privé se retrouvent ainsi dans la ligne de mire des caisses maladie.

Dans la ligne de mire des caisses

Environ 34 000 personnes sont atteintes d'un cancer chaque année en Suisse. Le traitement du cancer par les médicaments est humainement pesant, long et très cher. Le déplacement des coûts des médicaments onéreux – hors de l'hôpital vers le cabinet médical – touche particulièrement les oncologues. Le graphique [ci-contre] montre l'augmentation des coûts pour les thérapies cytostatiques pratiquées dans les cabinets privés au cours des trois dernières années.

L'augmentation des coûts est à attribuer en premier lieu aux nouveaux médicaments très chers qui ont été inscrits sur la liste des spécialités (LS) ces dernières années et qui sont prescrits par les cancérologues installés en cabinet privé du fait de leur bonne tolérance. Une fois de plus le discours de l'augmen-



Dr Jürg Nadig est spécialiste FMH en oncologie médicale et en médecine interne et président de la Société suisse d'oncologie médicale.
E-Mail: juerg.nadig@hin.ch

Déclaration d'expert Jürg Nadig

Les coûts mensuels du traitement du cancer colorectal à métastases (CRC: en anglais colorectal cancer, cancer de l'intestin) sont passés entre 1990 et 2001 de 500 à 11 000 francs. Avec l'utilisation de médicaments mieux ciblés, les coûts ont doublés en 2002, passant à 22 000 francs, alors que l'espérance de vie moyenne été multipliée par 4, de 6 à 24 mois.

Grâce à ces concepts thérapeutiques modernes, la qualité de vie de beaucoup de personnes concernées reste élevée pendant une longue période. Le cancer de l'intestin étant un carcinome fréquent, les coûts des médicaments et des traitements augmentent chez les oncologues en cabinet privé de façon disproportionnée, ce qui déforme fortement la structure des coûts par cas au sein de la société de discipline et a conduit à des actions en répétition de l'indu de 500 000 à 800 000 francs.

Ce n'est qu'en prenant en compte à l'avenir la qualité du résultat et les coûts totaux de tels traitements complexes et coûteux que nous pourrions éviter le risque que les assureurs privent les malades cancéreux de traitements très efficaces remboursés par les caisses, en ne concluant plus de contrat avec les oncologues «chers».

Les médicaments toujours meilleurs et plus chers conduisent à une énorme augmentation des coûts chez les oncologues ambulatoires.

